

COVID19 : MESURES DE PROTECTION POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITES

Suite aux décisions gouvernementales, toute activité ne pouvant pas être poursuivie au travers du télétravail ne fait pas l'objet de restriction (hormis une liste arrêtée : bar, restaurant, magasins..). Pour leur déplacement, chaque salarié doit être muni de deux justificatifs papiers :

- un justificatif de déplacement professionnel signé par le représentant légal de l'entreprise
- une attestation de déplacement dérogatoire (à renouveler chaque jour)

Un arrêté vient préciser entre autre que pour les opérations de transport de marchandises :

- les mesures d'hygiène et de distanciation sociale doivent être observées par les conducteurs de véhicules de transport ainsi que par les personnels des lieux de chargement ou de déchargement.
- Réserve d'eau et de savon dans le véhicule et point d'eau sur le lieu de chargement / déchargement ou gel hydro-alcoolique dans les deux cas.
- La remise et la signature des documents de transport sont réalisées sans contact entre les personnes.
- Dans le cas de livraisons à domicile, les chauffeurs, après communication avec le destinataire, laissent les colis devant la porte en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison et ne récupèrent pas la signature du destinataire.

COVID19 : MESURES DE SOUTIEN DES ACTIVITES

Plusieurs mesures prises par le gouvernement sont déjà mises en place pour faire face à la crise, d'autres seront mises en place une fois la crise passée pour aider les entreprises à la surmonter et à se relever :

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
- Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
- Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
- Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et microentreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions ;
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;

- La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
 - Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
 - Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
 - Pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.
- Cliquez [ici](#) pour plus d'informations. Vous pouvez contacter la DIRECCTE régionale à ce mail ou par tél 04 72 68 29 69.

FIBOIS A VOTRE SERVICE

Pendant la période de confinement et jusqu'à nouvel ordre, l'équipe de Fibois reste à votre disposition en télétravail, joignable par email et téléphone. Nous vous rappelons les coordonnées et disponibilités de chacun :

Amont forestier & 1^e transformation: Samuel Resche - tél. 06 37 24 87 78 / Anaïs Laffont - tél. 06 72 00 79 31

Construction : Benjamin Mermet - tél. 06 76 12 71 40 lundi PM, Mardi AM, Mercredi PM, Jeudi AM et vendredi toute la journée,

Bois énergie / innovation : Julien Laporte - tél. 06 74 55 45 52 les matins / Nicolas Da Silva - tél. 07 50 68 78 26

Emploi-formation : Bénédicte Muller - tél. 06 74 55 48 11 (tous les jours sauf mercredi)

Communication : Stéphanie François (du lundi au mercredi)

Pôle Auvergne : Frédéric Castaigns - tél. 06 80 23 66 48

Direction : Marinette Feuillade - tél. 06 24 90 70 61

Jean-Pierre Mathé est malheureusement arrêté pour cause d'accident, jusqu'au 17 mai.

Les adresses génériques contact@fibois-aura.org et contact.clermont@fibois-aura.org sont toujours relevées par Isabelle Sauvageot et Florence Malhière.

Toutes les adresses mail sont p.nom@fibois-aura.org

REPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Fibois AuRA devait se réunir le 9 avril pour arrêter les comptes 2019, compte tenu de la situation sanitaire, il est envisagé un report de cette rencontre au 12 ou 19 Mai, date qui sera confirmée ou non dans les semaines à venir.

Info + : *Marinette Feuillade* m.feuellade@fibois-aura.org

FIBOIS ORGANISME DE FORMATION

Comme vous le savez, Fibois AuRA propose chaque année aux maîtres d'œuvre et entreprises de la construction un catalogue étoffé de formations continues courtes. A partir de 2021, les organismes de formation devront bénéficier d'une nouvelle certification dénommée Qualiopi. Compte tenu que d'autres interprofessions régionales sont intéressées pour dispenser ces formations, voire d'autres, au niveau de France Bois Régions, il a été décidé que ce serait Fibois AuRA qui porterait la certification pour l'ensemble des interprofessions régionales. En réunion hier, un accompagnement de France Certifications a été décidé afin d'obtenir cette certification en 2021, 5 interprofessions régionales se sont d'ores et déjà engagées au côté de Fibois AuRA dans l'investissement de départ. Le modèle économique que nous avons proposé a également été validé.

Info + : *Marinette Feuillade* m.feuellade@fibois-aura.org

PRIX REGIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS 2020

L'édition 2020 est un très beau succès avec pas moins de 120 candidatures enregistrées contre 80 en moyenne les années précédentes ! Nous avons pu maintenir mardi la réunion du jury en visio grâce à l'implication et au professionnalisme des membres du jury qui avaient durement planché sur les dossiers de candidature en amont. A l'issue de la réunion, 8 lauréats du Prix Régional de la Construction Bois ont été désignés ainsi que les 7 projets supplémentaires qui seront présentés au jury du Prix National, selon un prorata proposé par France Bois Régions. Les résultats du Prix Régional seront divulgués le 11 juin à architect@work à Lyon (sous réserve que le salon soit confirmé).

Info + : *Stéphanie François* s.francois@fibois-aura.org
Benjamin Mermet b.mermet@fibois-aura.org

TABLE RONDE SUR L'EMPLOI

Fibois AuRA a participé au 4^{ème} RDV du Bois du Chablais, organisé par le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais), qui était consacré à l'emploi-formation, jeudi 12 mars à Thonon-les-Bains (74). Malgré les premières mesures de limitation des déplacements pour enrayer la propagation du Coronavirus, une quinzaine d'entreprises ont assisté à cette table ronde. Ont participé également : le Lycée professionnel du Chablais, la MFR de Margencel, pour témoigner des difficultés à attirer des jeunes motivés dans leurs formations, une cheffe entreprise de menuiserie (2AEC) pour témoigner de ses difficultés à recruter et des dispositions mises en place pour améliorer la qualité de vie au travail, et un représentant de la FBB départementale, venu expliquer la démarche entreprise pour attirer les jeunes dans les métiers du bâtiment avec les

RENCONTRES COLLECTIVES DE LA SEMAINE DU 23 MARS 2020

- Lundi 23 à 14h : travaux METIS préparatoires aux journées d'échanges techniques sur le changement climatique (Anaïs)
- Lundi 23 à 14h : réunion téléphonique FBR pour mettre en place un questionnaire commun sur la situation des entreprises (Marinette)
- Lundi 23 à 14h30 : réunion sur l'animation bois énergie sur le territoire du Puy-en-Velay (Nicolas & Frédéric)
- Mardi 24 à 9h30 : réunion Contrat Objectif Emploi Formation Bois (Bénédicte)
- Mardi 24 à 9h30 : réunion avec le Parc naturel régional du Livradois Forez (Frédéric)
- Mardi 24 à 11h30 : RDV téléphonique avec UNIFORMATION, opérateur de compétence de Fibois (Marinette)
- Mercredi 25 à 10 : webconférence scientifique et techniques changement climatique – projet METIS (Anaïs)
- Mercredi 25 à 15h30 : rdv service export Région AuRA (Anaïs)
- Jeudi 26 à 9h30 : réunion avec la Région sur les dispositifs d'aide aux entreprises (Anaïs & Frédéric)
- Vendredi 27 à 14h : réunion des DG des interprofessions régionales (Marinette)

conseils d'un prestataire en communication. Des échanges avec la salle ont permis d'échanger sur les problématiques particulières liées aux entreprises frontalières avec la Suisse.

Info + : *Bénédicte Muller* b.muller@fibois-aura.org

COMPLEMENTARITE FIBOIS-COFOR-CERTIFICATION

A la demande des Cofor, nous avons travaillé cette semaine sur une mise en visibilité de l'articulation des appuis des associations de certification Bois des Alpes, Bois des Territoires du Massif Central, AOC de chartreuse, Bois Qualité Savoie, Cofor Aura et Fibois AuRA quand il s'agit d'accompagner la maîtrise d'ouvrage à mettre en œuvre du bois certifié.

Info + : *Marinette Feuillade* m.feuellade@fibois-aura.org

REUNION MENSUELLE - RESEAU PRESCRIPTION FBR

Mardi matin, le réseau des prescripteurs a échangé sur les actions en cours notamment l'avancement de la RE 2020 par rapport au bois construction mais aussi au bois énergie et les actions à venir comme le programme (visites et rencontres) du prochain séminaire du réseau, en juillet près de Tulle. Enfin Jérôme Martinez, nouvelle recrue de la FNB (ancien salarié du réseau FBR) a présenté la nouvelle marque de certification « Bois de France » (anciennement bois français). La volonté de cette marque est d'être administrativement plus simple pour fédérer le plus grand nombre d'entreprises. Par exemple, l'audit sera mutualisé avec PEFC ou les marques d'origine quand il y aura une convention. L'ancienne convention faite entre Bois des Alpes et bois français en 2018, va être mise à jour version Bois de France. Un travail est en cours, pour rendre possible une certification dite "projet" où ce serait le bâtiment qui serait certifié, sans obligation d'être réalisé par des entreprises certifiées. Dans ce cas-là, un audit serait réalisé pour vérifier la provenance des bois (au minimum à 80% française) et que la fabrication est à 100% française.

Info+ : *Benjamin Mermet* b.mermet@fibois-aura.org

CTI TRANSPORT DE BOIS

Ce mercredi, par visioconférence, Fibois 38 et Fibois 07-26 ont fait part de leur expérience d'accompagnement des transporteurs de bois rond. L'organisation de réunions d'information et de rappel à la réglementation constitue un axe important de travail avec ce maillon de la filière, en y associant autant que possible leurs donneurs d'ordres. En outre, des outils nouveaux ont été imaginés : ils pourraient être créés par le réseau Fibois pour faciliter la mise en conformité des transporteurs.

Info + : *Samuel Resche* s.resche@fibois-aura.org & *Frédéric Castaings* f.castaings@fibois-aura.org

Siège social :

Agrapole
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07

T : 04 78 37 09 66 | M : contact@fibois-aura.org

Site de Clermont-Ferrand :

Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne
10, allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes

T : 04 73 16 59 79 | M : contact.clermont@fibois-aura.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



www.fibois-aura.org

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes